

PORTRAIT

Sébastien Giorgis

Adjoint au Maire d'Avignon,
Architecte DPLG,
Paysagiste-Conseil de l'Etat,
Urbaniste SFU

Grand témoin
des 20èmes Rencontres
du Réseau des
Grands Sites de France

Avec votre double casquette d' élu et de paysagiste, vous avez cette volonté d'appréhender le développement des territoires à travers le prisme du paysage. Comment cela se traduit-il ?

L'une des croyances concernant l'approche paysagère, c'est que cela signifierait figer le paysage. Mais ce n'est le paysage que l'on protège, c'est la qualité du paysage. Cette exigence de qualité se retrouve désormais dans la définition des "Objectifs de qualité paysagère", instaurée par la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ces objectifs permettent d'accompagner l'évolution du paysage ou sa préservation. La première des qualités, c'est la diversité du paysage. D'où l'importance d'outils comme les Plans de paysage ou les Atlas de paysage qui présentent, à travers un ensemble d'unités paysagères, ce qui fait l'identité d'un paysage, son caractère et l'importance d'articuler, à travers la démarche Grands Sites de France, les outils du paysage et de l'urbanisme (PLUi, SCOT...).



Les Rencontres du Réseau des Grands Sites de France 2018, dont le thème est "Paysages d'exception, facteur de développement pour les territoires", aborderont la question de la valeur d'un site, qu'elle soit patrimoniale, sociale, territoriale, économique... Un sujet que vous avez détaillé dans ce que vous appelez "la lutte des paysages". Le paysage serait-il un terrain de lutte sociale?

Cette notion vient d'un constat de terrain. Si l'on se réfère à la définition que la Convention européenne du paysage, le paysage est une "partie de territoire telle que

perçue par les populations". Le pluriel est très important car il y a bien plusieurs populations qui habitent le paysage. Celles-ci ont des intérêts, des modes de vie, des histoires différentes. Une sorte de lutte se met alors en place autour de la valeur estimée de ces paysages. Il y a la valeur fondamentale des paysages, et pas seulement des paysages d'exception. Or plus un paysage est exceptionnel, à l'instar des Grands Sites de France, plus les jugements portés par les personnes qui y vivent sont diversifiés. Par exemple, il y a des régions qui vivent d'une économie liée au tourisme et à la résidence secondaire. Entre les personnes qui viennent s'installer sur ces territoires pour la qualité du cadre de vie et ceux qui sont nés là, qui sont agriculteurs, il peut y avoir des points de vue différents sur le site. Et la valeur culturelle et sociale se transforment vite en valeur monétaire, ce qui rend la vie difficile pour les résidents qui n'ont pas les mêmes revenus, les mêmes projets de vie et pas non plus le même projet pour le territoire.

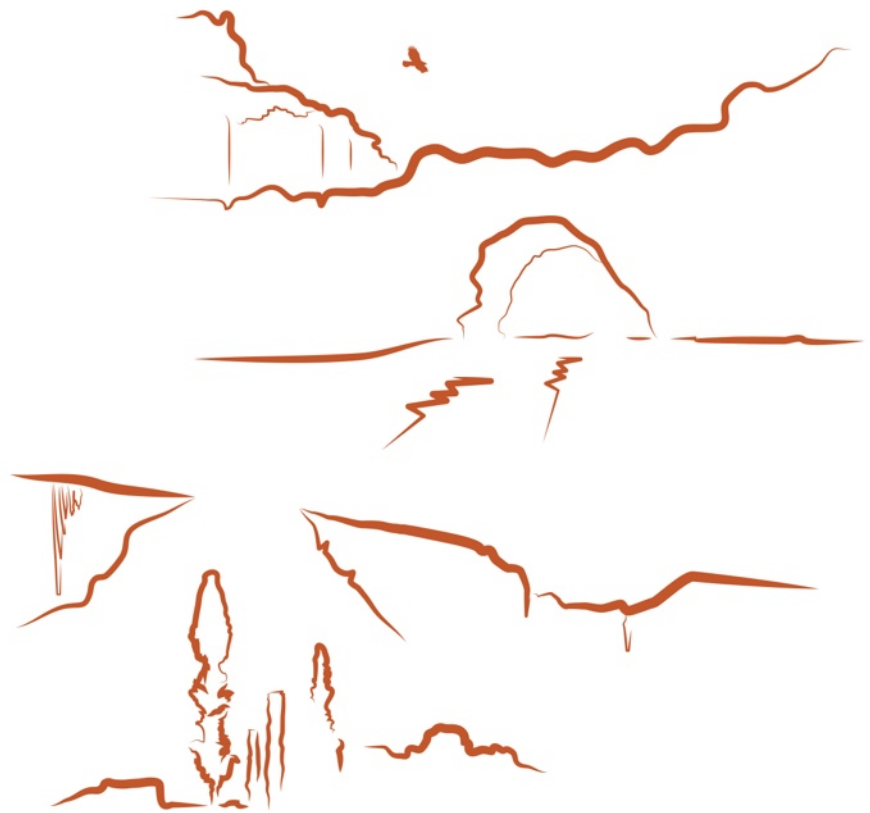
Les paysages d'exception, facteur de développement pour les territoires

Comment alors appréhender les valeurs d'un paysage et rassembler autour d'un projet partagé ?

Cette "lutte des paysages" existera toujours mais la démarche Grand Site de France permet de réfléchir collectivement à un projet d'avenir commun autour de la préservation dynamique du site car elle intègre les populations et les différents acteurs économiques, sociaux et politiques. De plus, on voit une évolution avec la décentralisation et les efforts mis en place pour donner le pouvoir aux élus qui sont en relation directe avec les habitants qui sont les premiers concernés. Le vrai chantier, c'est maintenant d'aller chercher les gens et ne pas rester entre soi.

En tant qu'adjoint au Maire d'Avignon, quels projets avez-vous pu mettre en place en ce sens?

A Avignon, nous ne faisons rien sans co-construction. Par exemple, dans le cadre de la révision du PLU, nous avons commencé par 2 ans d'ateliers. Quand il est question de refaire une place, nous n'arrivons pas avec un premier dessin de cette place. Nous parlons d'abord du fond "Comment vivez-vous sur cette place? Quelles sont vos contraintes?". Le territoire d'Avignon est aussi l'un des 5 sites retenus dans le cadre d'appel à projet des "Ateliers des territoires" lancé par le ministère de l'Environnement et que nous avons organisé sur le thème des "coupures urbaines". Cet atelier qui a duré un an a offert une opportunité supplémentaire de réflexion et de débat aux processus participatifs déjà engagés par la ville.



Intervention à découvrir lors de la clôture des Rencontres 2018 « Le regard d'un grand témoin » (vendredi 5 octobre - 12h10)